

Les parcs naturels marins français

Auteur : Fabienne QUEAU
Responsable-adjointe de la communication, en charge des parcs naturels marins,
Agence des aires marines protégées

Les parcs naturels marins français sont officiellement nés le 14 avril 2006, lorsque la loi créant ce nouvel outil de gestion du milieu marin a été votée. Ils visent à protéger la mer tout en promouvant le développement durable des usages maritimes locaux.

Les parcs naturels marins pour conjuguer protection et développement durable

La mer a plusieurs facettes : lieu de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales, ressource économique pour les hommes, mais aussi espace de détente et de loisir. La mer marque l'identité des habitants du littoral, souvent fortement attachés à leurs traditions et à leurs paysages maritimes. Les parcs naturels marins prennent en compte l'intégralité de ces fonctions et offrent une forme moderne de protection de l'environnement, tout en permettant aux activités humaines de se développer, dans le respect du milieu marin.

Les parcs naturels marins ont pour objectifs de :

- mieux connaître le milieu marin ;
- le protéger ;
- développer durablement des activités liées à la mer.



Figure 1. Tortue verte (*Chelonia mydas*) au pied du tombant dans le Parc naturel marin de Mayotte. Crédit : Julien Wickel / Lagonia.



Figure 2. Bateau de pêche caseyeur au large de la pointe Saint-Mathieu. Crédit : Olivier Brosseau / Agence des aires marines protégées.



Figure 3. Surfeur sur la vague dans le Parc naturel marin du golfe du Lion. Crédit : Bruno Ferrari / Agence des aires marines protégées.

Les composantes d'un parc

Après une phase de concertation de deux ou trois ans avec les acteurs locaux (usagers professionnels et de loisirs, élus, scientifiques, associations, services de l'État...), tout parc naturel marin naît par un décret de création interministériel, dans lequel sont inscrites trois composantes :

- son périmètre, qui prend en compte les enjeux écologiques et les usages maritimes ;
- ses orientations de gestion : les grandes finalités du Parc qui guident ses actions ;
- la composition de son conseil de gestion, l'organe de gouvernance du Parc (regroupant les acteurs locaux et les usagers de l'espace marin protégé).

Une gouvernance locale

Les parcs dépendent de l'Agence des aires marines protégées, un établissement public dédié à la protection du milieu marin, sous la tutelle du ministère en charge de l'écologie. L'Agence apporte les moyens financiers, techniques et humains aux parcs créés ou en étude. Une fois le parc créé, les acteurs locaux assurent la gouvernance de l'espace marin protégé. Au sein du conseil de gestion, leur rôle sera de mettre en œuvre une politique commune au-delà des intérêts sectoriels, selon les orientations de gestion du Parc définies à sa création. Cette politique est définie dans le plan de gestion, qui fait l'objet d'une réflexion et d'une rédaction collective. Ce plan de gestion fixe les objectifs pour l'espace marin concerné sur 15 ans et la manière de les atteindre. Il inclut un tableau de bord avec des indicateurs permettant d'évaluer l'état de santé du milieu marin et de mesurer l'efficacité de la gestion du Parc.



Figure 4. Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte. Crédit : Laoumi Aboutoïhi / Agence des aires marines protégées.

L'équipe d'un parc

Pour mener à bien ses missions, le conseil de gestion d'un parc s'appuie sur une équipe d'agents de l'Agence des aires marines protégées. Au départ principalement dédiés à l'élaboration du plan de gestion, les moyens humains montent ensuite en puissance pour permettre sa mise en œuvre. Le plus ancien parc, l'Iroise, compte ainsi une vingtaine d'agents, une équipe pluridisciplinaire composée de chargés de missions, de techniciens, d'agents de terrain et de personnel administratif.



Figure 5. Agents du Parc naturel marin d'Iroise, lors de l'opération Ekokelp, sur la cartographie du champ d'algues de Molène. Crédit : Yves Gladu / Agence des aires marines protégées.

Les pouvoirs d'un parc

Les parcs naturels marins n'ont pas de réglementation spécifique mais peuvent en proposer aux autorités compétentes. Les agents des parcs ont des missions de suivi du milieu, de surveillance et de contrôle, et ils mènent des actions de sensibilisation et de communication auprès des usagers, des habitants littoraux et des scolaires. Ces agents sont commissionnés et assermentés pour faire appliquer les réglementations existantes en matière de contrôle des pêches, de police de l'environnement et de police des biens culturels. Le conseil de gestion peut soutenir financièrement et techniquement des projets. Il peut également donner un avis sur les activités qui se déroulent dans le Parc. Lorsqu'une activité, à terre ou en mer, est susceptible d'avoir un impact important sur le milieu marin, l'avis du Parc est dit « conforme » et il est alors obligatoirement suivi par les services de l'État.



Figure 6. Surveillance des pêches par des agents du Parc naturel marin d'Iroise. Crédit : Fabien Boileau / Agence des aires marines protégées.

Un réseau en construction

2007 : création du premier parc naturel marin en Iroise.

2010 : création du deuxième parc naturel marin à Mayotte et premier d'outre-mer (70 000 km² de superficie).

2011 : troisième parc naturel marin : celui du golfe du Lion, premier en Méditerranée.

2012 : création du Parc naturel marin des Glorieuses, dans la continuité de celui de Mayotte, et du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, dans la Manche.

2013 : annonce de la création du Parc naturel marin d'Arcachon par le ministre Philippe Martin, lors de la conférence ministérielle d'IMPAC3, le 3^e Congrès international des aires marines protégées.

Avec ces créations, la famille des parcs naturels marins se construit peu à peu. Certains sont encore en gestation :

- le projet de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais est finalisé ;
- le projet du golfe normand-breton doit être soumis à enquête publique ;
- en Martinique, la concertation commence ;
- autour du cap Corse, la mise à l'étude a été annoncée lors de la conférence ministérielle d'IMPAC3.

Une vocation internationale

Les enjeux marins sont globaux, et une gestion locale seule ne peut y répondre. Élargir le champ géographique dans lequel chaque parc s'inscrit est nécessaire et fait appel à la coopération internationale au niveau de l'Agence des aires marines protégées. Certains parcs et missions d'étude ont une identité transfrontalière par nature. Par exemple, le Parc naturel marin du golfe du Lion partage une frontière avec l'Espagne ; la mission d'étude sur le golfe normand-breton travaille de concert avec les îles anglo-normandes ; le Parc naturel marin de Mayotte coopère à l'échelle du sud-ouest de l'océan Indien ; le Parc des estuaires picards et de la mer d'Opale s'implique dans des projets européens de coopération à l'échelle de la Manche et de la mer du Nord ; et le projet de parc en Martinique devra prendre en compte les enjeux de la mer des Caraïbes.

Pour en savoir plus

Agence des aires marines protégées : <http://www.aires-marines.fr>

Carte des parcs naturels marins et projets de parcs : http://cartographie.aires-marines.fr/sites/all/modules/cartopdf/_OMON_GES_ParcNaturelMarin_20120305_a4pa.pdf

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Parc naturel marin d'Arcachon : <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Missions-d-etude-de-parc/Bassin-d-Arcachon-et-son-ouvert>

Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale : <http://www.aires-marines.fr/parc-marin-estuaires-picards-mer-opale>

Parc naturel marin des Glorieuses : <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-des-Glorieuses>

Parc naturel marin du golfe du Lion : <http://www.parc-marin-golfe-lion.fr>

Parc naturel marin de l'Iroise : <http://www.parc-marin-iroise.fr>

Parc naturel marin de Mayotte : <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/mayotte>

Projet de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais : <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Missions-d-etude-de-parc/Gironde-Pertuis>

Projet du golfe normand-breton : <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Missions-d-etude-de-parc/Golfe-normand-breton>